

SNEP

Société Nationale d'Électrolyse et de Pétrochimie



Casablanca, le 17 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recevabilité de la requête de réexamen des droits antidumping en vigueur sur les importations de PVC en provenance des Etats-Unis d'Amérique

« Suite à la recevabilité de sa requête, la SNEP est confortée et déterminée à défendre le marché marocain contre les pratiques anti-concurrentielles des producteurs exportateurs américains de PVC » **M. Rachid Mohammadi - Directeur Général SNEP**

Convaincue de la légitimité de défendre la production locale de PVC afin de construire une industrie chimique nationale forte, la SNEP a saisi le Ministère de l'Industrie de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique d'une requête de réexamen des droits antidumping en vigueur sur les importations de polychlorure de vinyle (PVC) en provenance des États-Unis d'Amérique.

Après examen de cette requête, le Ministère a décidé, en date du 12 décembre 2018, l'ouverture d'une enquête de réexamen des mesures antidumping en vigueur sur les importations de PVC arrivant à expiration le 26 décembre 2018. A travers cette requête, la SNEP anticipe la réapparition du dumping et se prémunit contre les dommages que peut causer cette pratique nuisible à son activité.

Instaurés en 2013 pour une durée de 5 ans, les droits antidumping sur le PVC en provenance des États-Unis d'Amérique sont la conclusion d'une enquête ayant révélé l'existence d'une marge de dumping¹ variant entre 22,9% et 56,2% de la part des producteurs exportateurs américains.

Loin d'être un cas isolé dans le paysage de l'industrie chimique au niveau mondial, la défense de la production locale de PVC est portée par plusieurs pays dont l'industrie subit des importations à des prix abusivement bas. L'importance stratégique de cette industrie incite ces pays, à l'instar du Maroc, à se prémunir contre les pratiques abusives de certains acteurs.

La reconduction des mesures antidumping devraient contribuer à créer davantage de valeur ajoutée pour l'ensemble de l'industrie nationale, avec des retombées positives sur ses différentes parties prenantes. Ces mesures confortent également la SNEP dans sa stratégie de développement visant à augmenter ses capacités de production, à améliorer sa compétitivité et ce grâce à un effort soutenu de Recherche & Développement et une meilleure efficacité opérationnelle.

¹ Marge de dumping : comparaison entre la valeur normale observée sur le marché américain et le prix à l'exportation (Prix FOB -Houston- ajusté des frais de transport, de conditionnement et d'assurance et des marges d'intermédiation)